



Compte rendu du Conseil Municipal du 24 septembre 2015

Le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, le jeudi 24 septembre 2015 à 20 H 30 sous la présidence de Monsieur Jacques JULOUX, Maire.

Tous les Conseillers Municipaux étaient présents, à l'exception de :

- Michelle ROTARU, procuration donnée à Anne MARECHAL
- Jean René HERVE, procuration donnée à Françoise Marie STRITT
- Hervé PRIMA, procuration donnée à Jacques JULOUX

Secrétaire de séance: Jérôme LE BIGAUT

Date d'affichage des délibérations : 17 septembre 2015

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

I- APPROBATION DU COMPTE RENDU : annexe 1

CONTRE: Véronique GALLIOT, Jean René HERVE, Françoise Marie STRITT, Marc CORNIL, Stéphane FARGAL, Catherine BARDOU

ABSTENTIONS : Marie HERVE GUYOMAR

POUR : 20

II- URBANISME : Acquisition de terrains au Grand Léty dans le cadre des réserves foncières agricoles

Par délibération du 9 janvier 2014, le conseil municipal, à l'unanimité, a autorisé la signature d'une convention avec la SAFER pour que cette dernière, entre autre, assiste la collectivité dans la constitution d'une réserve foncière agricole.

Informée de la vente des parcelles cadastrées section A 542 à 544, au Grand Léty, la Commune a fait part à la SAFER de son intention de se porter acquéreur, pour un montant de 4 550 €, hors frais d'actes.

Sous réserve de l'avis favorable de la SAFER qui garantit un droit de préemption pour les agriculteurs en activité, il est demandé au conseil municipal d'autoriser le maire ou l'adjoint à l'urbanisme, à acquérir les parcelles A 542 à 544 pour un montant de 4 550 €, hors frais d'actes.

ANNEXE 2 : plan

Denez DUIGOU présente le dossier. La collectivité avait l'intention d'acquérir ces terrains pour 1.16 ha . la SAFER a délibéré avant-hier sur ce sujet. Un tiers était candidat et les parcelles ont été attribuées à cette personne et non à la collectivité. Ce point est donc retiré de l'ordre du jour.

III- FINANCES

A- Études diagnostiques des réseaux d'assainissement collectif et schémas directeurs : demandes de subventions

Par délibération en date du 9 juillet 2015, le conseil municipal a autorisé la signature de la convention avec la COCOPAQ pour la constitution d'un groupement de commande relatif à l'étude diagnostique des réseaux d'assainissement collectif.

Le montant du marché est de 7 720 € HT. Cette étude est éligible aux subventions de l'agence de l'eau pour 50 % et du Département pour 30 %.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le Maire à solliciter les subventions auprès :

- De l'Agence de l'eau à hauteur de 50 % soit un montant de 3 860 €
- Du Département à hauteur de 30 % soit un montant de 2 316 €.

David ROSSIGNOL présente le dossier. Ce marché est l'un des moins coûteux des 6 signés.

VOTE : unanimité

B- Espace musique et Danse-Ludothèque : demandes de subventions

Par délibération du 27 février 2015, le conseil municipal a autorisé l'acquisition des terrains rue Lannevain pour la création d'un espace musique et danse / ludothèque.

Suite aux travaux menés par le groupe de travail et la commission culture, une consultation relative à la maîtrise d'œuvre a été lancée.

L'enveloppe globale affectée au projet est de l'ordre de **868 000 € HT**, maîtrise d'œuvre comprise.

Ce projet est éligible à des subventions, au titre du contrat de pays, du contrat de territoire, de la DETR, de la COCOPAQ et de l'enveloppe parlementaire.

Ludothèque			EMD			TOTAL
DETR *	20%	58 000 €	DETR	20 %	115 600 €	173 600 €
Contrat de pays	10%	29 000 €	Contrat de pays	10 %	57 800 €	86 800 €
Contrat de territoire	10%	29 000 €	Contrat de territoire	10 %	57 800 €	86 800 €
Enveloppe parlementaire		Montant non connu	Enveloppe parlementaire		Montant non connu	
			COCOPAQ			100 000 €
TOTAL						447 200 €

*DETR : Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le Maire à solliciter :

- la Région, par le biais du contrat de pays, à hauteur de 10 % pour 86 800 €,
- le Département par le biais du contrat de territoire à hauteur de 10 % pour 86 800 €,
- l'Etat, grâce à la DETR, à hauteur de 20 % pour 173 600 €,
- L'enveloppe parlementaire au titre de 2016,
- La COCOPAQ, au titre de sa politique de développement des pratiques culturelles musique et danse pour 100 000 €.

Anne MARECHAL présente le dossier.

Françoise Marie STRITT a plusieurs questions :

- Certaines associations ne seraient pas pour cette solution, en raison des difficultés pour le car de stationner à cet endroit et donc de charger le matériel.
 - ⇒ Jacques JULOUX complète : il y a un arrêt de bus à proximité immédiate. Il n'est pas dit que nous ne puissions pas passer par derrière avec un car dans un dispositif qui le permette, notamment pour le matériel. Ce point sera revu si besoin.
- D'autre part le réseau d'écoles de musique nécessite-t-il un tel équipement ?
 - ⇒ Anne MARECHAL explique que l'école de musique est à l'étroit actuellement. La cohabitation avec les autres associations est compliquée. Ce besoin s'était déjà fait ressentir lors du dernier mandat. Les besoins en salle ont été définis : 570m² sont nécessaires, correspondant à une salle de danse, 3 salles de musique, 2 salles de pratique collective, des vestiaires-sanitaires, l'espace de stockage pour les costumes et la ludothèque.
- N'y avait-il pas de solution plus économique ?
 - ⇒ Jacques JULOUX rappelle que le schéma d'enseignement de la musique et de la danse est un schéma national, décliné au niveau départemental et communal. Il faut s'y conformer et y répondre. Dans ce nouvel espace il y aura une salle pour les pratiques collectives, trois salles pour les pratiques individuelles et une salle complètement isolée phoniquement. La danse nécessite plutôt une salle carrée que rectangulaire d'environ 150 m² : cumulé, cela représente déjà pas moins de 350 m².
- la médiathèque ne fait-elle pas déjà office de ludothèque ?
 - ⇒ Jean Paul GUYOMAR explique que le groupe de travail a visité plusieurs ludothèques et ils ont été très surpris de découvrir ce qu'on y faisait et les évolutions de ce lieu aujourd'hui, sans rapport direct avec une médiathèque.
- y a-t-il eu une étude de marché ?
 - ⇒ Anne MARECHAL indique que les associations Kloar danse, Kloar musique et le cercle ont été reçues. Les besoins ont été définis à partir de leurs remarques y compris pour la hauteur nécessaire au stockage des costumes.
 - ⇒ Jacques JULOUX explique que l'étude de marché est passée par une forte consultation des associations qui étaient ravies de voir avancer ce projet. Il a été procédé de la même façon pour la salle des sports.
- il lui semble que le budget initial était de 500 000€ ?
 - ⇒ Jacques JULOUX indique que le chiffrage a évolué avec les demandes des associations. En outre, les ludothèques ont des espaces définis par rapport à une population (tout comme la médiathèque) soit 120 m² environ pour différents publics. Quand toutes les surfaces sont cumulées (avec les salles musicales et

danse) et que l'on y ajoute sanitaires et vestiaires (qui n'existent pas aujourd'hui), il apparaît que l'enveloppe budgétaire est plus conséquente. Ces équipements sont fortement aidés et davantage sur le neuf que sur l'ancien. Il faut penser également aux passerelles avec la médiathèque. Enfin trouver un bâtiment existant à reconverter d'au moins 500m² n'était pas possible. Il n'y en avait pas.

Françoise Marie STRITT indique que son groupe n'est pas contre mais qu'ils se posent des questions. Le prix comprend-t-il le prix du terrain ?

Jacques JULOUX indique que non car le terrain n'est pas subventionné.

Catherine BARDOU demande ce qu'il va advenir de St Jacques.

Jacques JULOUX rappelle que la commune évolue et les offres se multiplient. Nous n'avons pas non plus de salles d'arts plastiques à Clohars-Carnoët. Le cercle est également demandeur pour pouvoir utiliser la salle à St Jacques, malgré le nouvel équipement. De même pour la gym. Il y a de nombreux usages et aujourd'hui, tout se télescope.

Jérôme LE BIGAUT donne l'exemple du projet boxe, kick boxing, boxe thaï vu lors de la dernière commission. Il se souvient, lors du précédent mandat, alors qu'il était en charge de la vie associative, des fréquentes difficultés de créneaux avec des activités en contradiction.

CONTRE : -

ABSENCES : Stéphane FARGAL, Jean René HERVE, Catherine BARDOU, Françoise Marie STRITT, Marc CORNIL

Véronique GALLIOT ne prend pas part au vote car elle est directement impliquée du fait de sa profession, par éthique.

POUR :21

C- Aménagement urbain du centre bourg : demande de subvention au titre du contrat de pays

Le projet d'aménagement urbain en centre bourg, autour de la place de l'église, a vocation à sécuriser les déplacements doux en cœur de bourg, à rationaliser les déplacements tout en les sécurisant grâce à une meilleure visibilité autour de l'église. Les travaux permettront également de créer du stationnement près des commerces, ce qui contribue à conforter leur activité. Ces nouveaux espaces permettront aussi de conforter le marché du samedi.

Au vu de ces éléments, ce projet a été retenu au titre du contrat de territoire (délibération du 09 juillet 2015) et du contrat de pays.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le maire à :

- Solliciter la Région, au titre du contrat de pays à hauteur de 10 % soit 45 040 € pour une dépense estimée à 450 400 € HT.

David ROSSIGNOL présente le dossier. Les travaux ont commencé aujourd'hui et vont s'étaler jusqu'à fin décembre.

Véronique GALLIOT indique que certaines personnes ont eu l'impression que le débat n'avait pas eu lieu. Les personnes invités à participer aux échanges ont eu le sentiment que les décisions étaient déjà prises quel que soit leur avis. Il y avait 2 choses parallèles, un calendrier inexorable avec des choix déjà faits et un peu de démocratie formelle. Il y a eu beaucoup de retours de cloharsiens qui s'étonnent de la rapidité des travaux, de la destruction du muret, de la présence de toilettes. Ce projet qui nécessite un vrai débat est un projet qui appartient à tous. La concertation n'a pas vraiment eu lieu.

David ROSSIGNOL se dit choqué et déçu d'entendre cela. Il a expliqué la méthode. Le Bureau d'étude a l'habitude de mener ce genre de réflexion et ce sont eux qui ont proposé cette concertation. Nous ne l'avions pas envisagée sous cette forme au départ. A aucun moment les élus ne sont intervenus dans ces réunions de concertation. Il n'y a eu intervention ensuite concernant le muret et c'est la seule. L'impression relatée ici se fait l'écho d'une seule personne, qu'il a par ailleurs reçue. La composition du comité était représentative d'un panel d'usagers. Il semblait dommage de figer le projet avec ces murets existants. La volonté de réaliser des déplacements doux impliquait de toute façon de creuser derrière ces murets. Il se trouve toujours un moment où il faut faire des choix. .

Véronique GALLIOT considère qu'en 3 réunions, on ne peut pas faire grand-chose. Cette personne et d'autres : commerçants, habitants, ont exprimé que c'était une discussion de façade.

David ROSSIGNOL n'a pas les mêmes retours. Il relate les propos d'un commerçant qui avait participé en 2005 à la rénovation de la place et qui gardait justement le souvenir d'un simulacre de concertation. David ROSSIGNOL a insisté auprès de lui pour qu'il participe et ce commerçant est ravi du résultat.

Françoise Marie STRITT demande ce qu'il en sera des toilettes et des plantations.

Jacques JULOUX insiste : il ne peut pas laisser penser, dire et laisser croire que cette concertation est une parodie de démocratie... Que le maire aurait décidé... Il n'a jamais été associé à cette démarche et il été informé de l'esquisse qu'à son terme ! L'idée du cabinet était de composer un panel de 30 personnes et pendant 3 séances, interrompues de 15 jours, ces personnes travaillaient sur leurs représentations, leurs besoins. Il s'agissait de faire une synthèse en ateliers de groupe, avec des gens ayant des intérêts contradictoires. L'objectif était de faire émerger ce qui réunit et ce qui divise pour que les personnes entendent la complexité de certains choix. Aucun élu n'est intervenu. L'animatrice a indiqué avoir pris énormément de plaisir à travailler avec les personnes réunies car le groupe était très vivant. La synthèse a ensuite été présentée aux habitants et aux élus en même temps.

A la suite de ces ateliers, s'est tenue une réunion publique où il était encore possible d'intervenir. Ce temps n'est peut-être pas probant aux yeux de certains mais c'est une concertation qui s'est passée démocratiquement.

Jacques JULOUX salue le travail de son adjoint : il a pleinement joué le jeu. Les végétaux ont aussi fait l'objet d'une concertation. En tant que maire, je le sais d'expérience, jamais la population n'est unanime.

Véronique GALLIOT note que la création d'un consensus prend beaucoup de temps. C'est sans doute une bonne intention mais il lui semble que 3 réunions avec 30 personnes, c'est insuffisant pour bâtir un projet.

Marc CORNIL exprime sa surprise que les personnes qui ont fait partie de ce groupe n'aient pas essayé de convaincre de la nécessité des toilettes publiques.

Jacques JULOUX indique qu'il y en aura mais elles seront déplacées. Pendant un temps, il n'y en aura pas, seront utilisées ceux de la mairie. Il n'a jamais été exprimé qu'il n'y en aurait pas.

Marc CORNIL regrette que la stèle soit cachée derrière la mairie. C'est dommage que la population ne puisse en profiter.

Myriam RIOUAT s'étonne de ce débat alors même qu'en commission urbanisme travaux, il n'y a pas de remarques. La méthodologie a été discutée avec le Bureau d'études.

Véronique GALLIOT répond que la plupart des réunions ont lieu le vendredi après-midi à u moment où elle ne peut venir.

ABSTENTIONS : Jean René HERVE, Marc CORNIL, Véronique GALLIOT, Catherine BARDOU, Françoise Marie STRITT

POUR : 22

D- Plan de rénovation de la maison des associations : demandes de subventions

La maison des associations, conformément aux crédits votés en 2015, va bénéficier d'une opération de rénovation conséquente portant sur la toiture et le changement des huisseries, qui va permettre d'atteindre les objectifs suivants :

- Réduction des consommations énergétiques conformément au respect du développement durable,
- Mise en conformité en termes d'accessibilité du bâtiment.

Cette opération, d'un montant estimé de 53 565 € HT réparti pour 26 542 € HT pour la toiture et 27 023 € HT pour les huisseries est éligible à des subventions :

- au titre de l'enveloppe parlementaire 2015,
- au titre des fonds de concours économie d'énergie de la COCOPAQ.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le maire à solliciter la réserve parlementaire et la COCOPAQ, à hauteur de 15 % sur le changement des huisseries pour un montant de 4 053 €.

Anne MARECHAL présente le dossier.

Jacques JULOUX indique que ces travaux apparaissent en dépenses au budget mais pas en recettes.

CONTRE : Stéphane FARGAL

POUR : 26

E- Programme d'investissement des équipements professionnels de la pêche à Doëlan : demandes de subventions

Il convient de rappeler que le port de Doëlan compte 13 pêcheurs professionnels. C'est la flotte la plus importante entre Lorient et Concarneau. Elle contribue fortement à la vie du port et lui confère cette image particulière et si caractéristique.

Les infrastructures dédiées aux pêcheurs professionnels sont vieillissantes et nécessitent à ce jour soit leur remplacement, soit une importante rénovation que ce soit pour des raisons commerciales ou de mises aux normes sanitaires.

Ainsi, l'accompagnement à l'activité pêche nécessiterait les investissements suivants :

- Réfection en profondeur des 2 étals de vente locaux, situés sur le port et en centre bourg,
- Remplacement de la machine à glace, l'actuelle étant en bout de course,
- Une mise aux normes sanitaires des boxes réfrigérés servant au stockage des retours de pêche,
- Le remplacement du bras de manutention,
- Une optimisation de l'emplacement de stockage des matériels des pêcheurs, avec une sécurisation des lieux passant par la pose d'une clôture du site.

Cette opération globale est estimée à ce jour à **158 000 € HT** et s'avère essentielle au maintien de l'activité.

La situation devient urgente pour les pêcheurs car la machine à glace a fait l'objet de réparations sommaires mais ne pourra fonctionner cet été, les boxes réfrigérés ne sont plus conformes et le bras de manutention est hors service. Eu égard aux difficultés budgétaires rencontrées par le budget du port de Doëlan, il convient d'être particulièrement vigilant quant au plan de financement.

Cette opération globale est éligible aux subventions du/de la :

- Département au titre de l'aménagement des ports de pêche à hauteur de 20 %
- Région, au titre du FEAMP*, à hauteur de 40 %
- Région, au titre du contrat de pays pour l'animation et la valorisation des circuits courts, à hauteur de 20 %
- Enveloppe parlementaire 2016

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le maire à solliciter les subventions auprès des différents financeurs, conformément au plan de financement suivant :

**FEAMP : Fonds Européen Pour les Affaires Maritimes et la Pêche*

Pascale MORIN présente le dossier. Il y a une modification à apporter à la note de synthèse car les devis sont plus importants. Les 2 étals sont estimés à 35 000€. Le total éligible est porté à 193 000€.

Marc CORNIL est satisfait de ces investissements qui vont permettre aux professionnels de travailler dans de bonnes conditions et de vendre leurs poissons dans des conditions idéales. Pour l'étal du bourg, Marc CORNIL se félicite que ce dernier ait été englobé à l'opération. Concernant l'étal du bourg, sur quel budget seront imputées les dépenses ? Quels seront les impacts sur le budget du port de Doëlan ?

Jacques JULOUX indique que les dépenses propres à l'étal du bourg seront à la charge du budget général.

Pascale MORIN précise, s'agissant du financement, que sur le budget 2015, il y avait de toute façon 30 000€ pour l'étal sans subvention. Au vu du plan de financement, cela semble faisable.

Jacques JULOUX rappelle que les élus étaient conscients de la nécessité d'aider la pêche professionnelle. Nous n'avions que peu de marges mais depuis, le FEAMP et les fonds départementaux permettent d'espérer des subventions, de même sur les circuits courts avec le contrat de pays. Ceci permet un investissement plus ambitieux. Nous nous réjouissons collectivement de ce projet et de l'aide à la filière pêche qui est une de nos priorités.

Unanimité

Plan de financement

Contrat de pays	Dépenses éligibles	Montants HT	%	Financement
	boxes	60 000,00 €		
	étal	35 000,00 €		
	étal bourg	35 000,00 €		
	machine à glace	33 000,00 €		

	aménagement espace pro bras de manutention	5 000,00 €		
		25 000,00 €		
	TOTAL	193 000,00 €	20%	38 600,00
FEAMP	Dépenses éligibles	Montants HT	%	Financement
	Opération globale	193 000,00 €	40%	77 200,00
Département	Dépenses éligibles	Montants HT	%	Financement
	Opération globale	193 000,00 €	20%	38 600,00
Autofinancement				38 600,00 €
TOTAL				193 000,00 €

F- Port de Pouldu Laïta : décision modificative n°2 :

Cette décision modificative est nécessaire pour initier le projet de construction d'un local pour accueillir la capitainerie et la SNSM sur le port de Pouldu Laïta.

Cette 1ère dépense correspond à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la conception des plans. L'avance est faite par la SNSM. Le projet nécessite également de passer en conseil portuaire. Une fois l'avis de ce dernier recueilli, le projet et les conventions seront soumis pour approbation au conseil municipal, lors de sa prochaine réunion.

port de Pouldu Laïta						
DECISION MODIFICATIVE 2015-02						
Chapitre	Article M 4	Article Port Pouldu Laïta	Libellés Commune	Prévu BP	Mouvements	Propositions nouvelles
INVESTISSEMENT						
DEPENSES						
23	2313	2313	construction de bâtiment	0,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
RECETTES						
13	1318	1318	participation SNSM	0,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
TOTAL DEPENSES				0,00 €	0,00 €	

Pascale MORIN présente le dossier. Le but est d'accélérer la construction car les conditions actuelles ne sont pas satisfaisantes.

Unanimité

IV- MARCHES PUBLICS :

A- Information du conseil municipal sur les marchés publics signés : Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de la ludothèque, espace musique et danse

La commission urbanisme – travaux, le 17 juillet 2015, après examen du rapport d'analyse des offres, a rendu un avis favorable à l'attribution du marché au cabinet ARCA, pour un montant de rémunération de 8,40 % du montant des travaux.

Jacques JULOUX en informe le conseil municipal. Il y avait 7 offres au départ.

B- Autorisation de signer le marché de travaux pour l'aménagement urbain du centre bourg

L'opération d'aménagement urbain du centre bourg, dont la maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet d'étude ARTELIA, a fait l'objet d'une consultation au titre de la mise en concurrence des marchés publics.

La commission urbanisme – travaux, le 17 juillet 2015, après examen du rapport d'analyse des offres, a rendu un avis favorable à l'attribution du marché à l'entreprise COLAS pour un montant de 386 722,70 € HT dont 343 245,20 € HT pour la tranche ferme et 43 447,50 € HT pour la prestation complémentaire relative au sablage des enrobés.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer le marché de travaux avec l'entreprise COLAS pour un montant de 386 722,70 € HT et 464 067,24 € TTC.

David ROSSIGNOL présente le dossier.

ABSENCES : 6

POUR : 21

V- VIE MUNICIPALE / COURANTE

A- Dénomination de voie : route de Lorient

Le cadastre, dans sa base de données, a toujours la dénomination « rue de Lorient ». Une délibération est nécessaire pour renommer cette voie « route de Lorient. »

Il est demandé au Conseil Municipal de valider la nomination de la voie pour une diffusion aux administrations, au service du cadastre, aux services de secours et aux principaux gestionnaires de réseaux.

ANNEXE 3 : Plan

Unanimité

B- Rapport 2014 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement

Conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est informé du rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement.

ANNEXE 4 : RPQS 2014

David ROSSIGNOL présente le dossier.

Véronique GALLIOT demande ce qu'il en est des taux d'impayés et des réclamations sur l'année précédente.

David ROSSIGNOL indique qu'il n'y a pas eu d'impayés, ni de réclamations selon le rapport du délégataire.

Véronique GALLIOT s'interroge sur les délais de désendettement.

Jacques JULOUX explique que les remboursements importants figurant sur le plan d'extinction de la dette correspondent au remboursement des lignes de trésorerie.

C- Rapport 2014 sur le prix et la qualité du service public de production et de distribution d'eau potable du syndicat mixte de production de Quimperlé

Conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est informé du rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public de production et de distribution d'eau potable du syndicat mixte de production d'eau de Quimperlé.

ANNEXE 5 : RPQS 2014

Annaïg GUIDOLLET présente le dossier.

Véronique GALLIOT remarque que la crue de l'Aven a entraîné une augmentation en 2014 : Qu'est-il prévu en cas de nouvelle crue ?

Annaïg GUIDOLLET indique qu'une mutualisation est en cours entre les 2 stations de traitement : belle Angèle et le plessis, notamment des bassins tampons pour permettre de pallier à ce type de problèmes. Il y a également des travaux de déplacement du captage en prévision.

Véronique GALLIOT remarque, s'agissant des recettes d'exploitation que celles de l'exploitant augmentent et celles de la collectivité baissent. Le volume augmente mais les recettes diminuent.

Annaïg GUIDOLLET explique qu'au niveau de l'exploitant c'est un prix indexé avec une actualisation. Au niveau du syndicat, de mémoire, il s'agit d'une volonté de diminuer la part syndicale pour ne pas impacter le prix final.

Jacques JULOUX complète : il est probable que les variables des utilisateurs par tranche aient été modifiées pour impacter le prix.

Véronique GALLIOT s'interroge sur l'existence d'un programme pluriannuel : a priori, d'après les critères, il n'y a en a pas.

Annaïg GUIDOLLET répond que les travaux de renouvellement des canalisations sont en cours. La note est de 0 car le programme n'a pas été présenté sous une certaine forme mais il existe.

Jacques JULOUX il y a eu une période sans investissement car il y avait des incertitudes sur l'avenir même des structures sous forme de syndicat et donc leurs capacités à mener les programmes à terme.

D- Rapport 2014 sur le prix et la qualité du service public de distribution d'eau potable du syndicat des eaux de Riec sur Belon

Conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est informé du rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public de distribution d'eau potable du syndicat des eaux de Riec sur Belon.

ANNEXE 6 : RPQS 2014

Annaïg GUIDOLLET présente le dossier.

Véronique GALLIOT : le taux de nitrate a régulièrement descendu depuis 1994. La pollution de l'eau s'améliore et c'est le résultat des différentes politiques.

QUESTIONS DIVERSES

LE MAIRE INFORME DE 3 POINTS :

Le maire a proposé que la commune accueille des réfugiés syriens en mettant à disposition l'ancienne bibliothèque. La proposition a été envoyée aux services préfectoraux qui répartiront les éventuelles demandes entre les communes.

La ZAC des hauts du sénéchal : Le commissaire enquêteur a été nommé : M Léon. L'enquête publique devrait avoir lieu fin octobre, début novembre

Le prochain conseil municipal aura lieu le 15/10.

Françoise Marie STRITT formule des remarques par rapport à la propreté des plages, des trottoirs et pourquoi le plongeur a-t-il été retiré avant la fin de la saison ?

Véronique GALLIOT note que la circulation des secours, les dimanches soirs au pouldu, lors des sorties de bain, pose souci en termes de sécurité.

Marc CORNIL indique que les services municipaux ont protégé un muret qui s'écroule près de Kernabec ; c'est un mur en pierres sèches témoin du passé et qui fait partie du patrimoine. Il faudrait intervenir pour le conserver. Il demande ce qu'il en est de l'aire de carénage. Il souhaite également alerter sur l'envasement du port. Il faudrait qu'un plan de sondage bathymétrique soit réalisé.

Jacques JULOUX répond que toutes ces questions sont traitées normalement en commission. Le conseil municipal traite des questions d'actualité. Le plongeur a été retiré pour des questions esthétiques à l'occasion de la fête des goémoniers. S'agissant du goémon, le ramassage est fait de manière raisonnée. Nous sommes aussi contraints par les heures des marées car nous ne pouvons nettoyer l'après-midi.

En ce qui concerne la circulation aux sorties de bain ; il y a eu 2 WE plus compliqués liés à la météo : au niveau du parking de Bellangenet. Nous avons sollicité les gendarmes mais le WE suivant, la météo n'était plus aussi clémente.

Pour le muret, c'est à voir.

Pour l'aire de carénage, nous y travaillons depuis plusieurs années c'est lié à un éventuel investisseur.

S'agissant de l'envasement, des levés bathymétriques ont été faits. Il faudra sans doute en refaire mais pour l'instant, il n'y a pas eu de remontée de difficultés d'usage dans le port.

Fin de la séance à 23h00